



Respect du préavis en cas de démission

Par **azerty**, le **05/11/2012 à 14:34**

Bonjour,

Je suis en emploi en, contrat CDI Contrat de professionnalisation, j'ai posé ma démission car j'ai trouvé un autre emploi toujours en CDI dans un autre domaine d'activité.
Mon préavis est d'un mois, dans l'hypothèse où je respecte pas mon préavis, st ce que je risque quelque chose, des poursuites par exemple?

Merci

Par **Michel**, le **05/11/2012 à 19:19**

Bonjour,

Oui vous risquez des poursuites, votre ancien employeur peut porter plainte. Essayer plutôt de vous arranger avec votre propriétaire.

Par **azerty**, le **06/11/2012 à 10:34**

Merci pour l'info

J'ai déjà essayé, mon employeur est plutôt rigide.

Je vais poser mes congés payés pour partir plutôt mais dans tous les cas il va falloir attendre la fin de mes CP pour ma nouvelle prise de poste?

Par **Michel**, le **06/11/2012** à **11:44**

Bonjour,

Vous pouvez négocier que votre patron vous paie les CP, ainsi vous pourrez partir plus tôt.

Par **pat76**, le **06/11/2012** à **17:39**

Bonjour

Vous ne pourrez pas prendre vos congés payés pendant le préavis ou alors vous serez obligé d'effectuer la période de préavis après vos congés payés à moins que votre employeur ne soit d'accord que vous preniez vos congés payés pendant le préavis.

S'il refuse vous aurez obligation d'effectuer la période de préavis.